

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

Projet de règlement 619-2021

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 619-2021 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 562-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 12 avril 2021, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté, par la résolution n°2021-04-112, le projet de règlement n°619-2021 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 562-2017.
- 2- Conformément à la loi, ainsi qu'aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite. Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de règlement, doivent, à compter du 20 avril 2021, adresser leurs commentaires par écrit au conseil, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

Yves Tanguay Directeur général et secrétaire-trésorier 112, rue Principale Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0

ou par courriel à l'adresse direction@miltonqc.ca, et ce, au plus tard le 4 mai 2021, à 16 heures.

- 3- En résumé, ce projet de règlement a pour objet <u>d'assujettir les projets intégrés d'habitation à une évaluation</u> <u>qualitative</u> lors du dépôt d'une demande de permis ou de certificat; permettant d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale du projet.
- 4- Ce projet de règlement concerne les zones situées dans le périmètre urbain ou les projets intégrés d'habitation sont autorisés.
- 5- Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site WEB de la municipalité, à la section « Affaires Municipales-Service du Greffe-Avis publics ».
- 6- À la suite de la consultation écrite, le conseil municipal pourra adopter le règlement 619-2021 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale nº 562-2017, lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 19ième jour du mois d'avril 2021.

Yves Tanguay,

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que le présent avis a été affiché et publié le 19 avril 2021 au bureau municipal situé au 112 rue Principale, à l'Église de Sainte-Cécile-de-Milton située au 345 rue Principale.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, le 19ième jour du mois d'avril2021.

Yves Tanguay,

Directeur général et secrétaire trésorier